

NOTICE MÉTHODOLOGIQUE



LAZARD
FRERES GESTION

INTRODUCTION

Dans le cadre de l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre au sein de l'Union européenne, le Règlement européen (UE) 2019/2088 Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR) instaure de nouvelles exigences de transparence spécifiques en matière d'ESG.

Les produits « faisant la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance » relèvent désormais de la catégorie dite « article 8 » SFDR et répondent à des exigences de transparence renforcées. La présente notice méthodologique a pour objectif de fournir les informations complémentaires à la

rubrique « Critères extra-financiers » du Prospectus des fonds « article 8 » SFDR. Elle précise la méthodologie utilisée pour le calcul des notations ESG et de l'univers de référence de chaque fonds, conformément à la réglementation.

Les indicateurs mentionnés dans cette notice servent également au calcul des notations utilisées dans le cadre de la Position-Recommandation AMF 2020-03 sur les informations à fournir par les placements collectifs intégrant des approches extra-financières.

Pour plus d'informations, merci de consulter le document « Notre Approche ESG » disponible sur le site http://www.lazardfreresgestion.fr/FR/ESG-ISR_112.html ou de contacter votre agent commercial.

MÉTHODOLOGIE DE CALCUL DES INDICATEURS ESG

A. MÉTHODOLOGIE MOODY'S ESG SOLUTIONS

La notation « Overall Score VE » correspond à la moyenne équi pondérée des notes absolues E, S et G fournies par notre partenaire de notations extra-financières. La méthode de notation repose sur un modèle avec 17 années d'historique, 330 indicateurs regroupés en 38 critères dans 6 domaines. Ces 38 critères sont pondérés de 0 à 3 en fonction de leur matérialité (pertinence) pour le secteur.

L'analyse ESG se décompose en 6 domaines :

1. Ressources Humaines : 7 critères

- Promotion du dialogue social
- Promotion de la participation des salariés
- Promotion des choix individuels de carrière et de l'employabilité
- Gestion maîtrisée des restructurations
- Qualité des systèmes de rémunération
- Amélioration des conditions de santé-sécurité
- Respect et aménagement du temps de travail

2. Environnement : 11 critères

- Définition de la stratégie environnementale et éco-conception
- Prise en compte des risques de pollutions (sols, accidents)
- Offre de produits et de services verts
- Prévention des risques d'atteinte à la biodiversité
- Maîtrise des impacts sur l'eau
- Maîtrise des consommations d'énergie et réduction des émissions polluantes
- Maîtrise des impacts sur l'air
- Maîtrise et amélioration de la gestion des déchets
- Maîtrise des niveaux de pollution locale
- Maîtrise des impacts liés à la distribution-transport
- Maîtrise des impacts liés à l'utilisation et à l'élimination du produit ou du service.

3. Relations clients-fournisseurs : 9 critères

- Sécurité du produit
- Information clients
- Orientation des contrats
- Coopération durable avec les fournisseurs
- Intégration des facteurs environnementaux dans la chaîne d'approvisionnement
- Intégration des facteurs sociaux dans la chaîne d'approvisionnement
- Prévention de la corruption
- Prévention des pratiques anti-concurrentielles
- Transparence et intégrité des stratégies et des pratiques d'influence

4. Droits Humains : 4 critères

- Respect des droits fondamentaux et prévention des atteintes à ces droits
- Respect de la liberté syndicale et du droit de négociation collective
- Non-discrimination et promotion de l'égalité des chances
- Élimination des formes de travail proscrites

5. Engagement sociétal : 3 critères

- Engagements en faveur du développement économique et social du territoire d'implantation
- Prise en compte de l'impact sociétal attaché aux produits-services développés par l'entreprise
- Contributions de l'entreprise à des causes d'intérêt général

6. Gouvernance : 4 critères

- Équilibre des pouvoirs et efficacité du conseil d'administration
- Audit de mécanismes de contrôle
- Droits des actionnaires
- Rémunération des dirigeants

Le score ESG global de l'émetteur est égal à la moyenne pondérée des scores Critères.

La notation ESG d'un émetteur est effectuée sur une échelle de notation absolue de 0 à 100, 100 étant la meilleure note.

B. MÉTHODOLOGIE DE NOTATION MSCI

La méthode de notation MSCI repose sur 35 enjeux-clés regroupés en 10 thèmes au sein des trois piliers E, S et G. Le « Final Industry-Adjusted Company Score » correspond à la moyenne pondérée de 6 à 10 enjeux-clés pour chaque entreprise, normalisée et ajustée par rapport aux pairs du secteur. Cette note s'établit entre AAA (note la plus élevée) et CCC (note la plus faible).

Parmi 35 enjeux ESG, MSCI identifie 6 à 10 enjeux-clés pour chaque entreprise. Les enjeux-clés sont déterminés en fonction de leur pertinence environnementale ou sociale pour chaque secteur, implantation géographique et des différentes activités de l'entreprise. La gouvernance, qui comprend la gouvernance d'entreprise et le comportement de l'entreprise, est évaluée selon ces deux dimensions pour toutes les activités. Les controverses en cours ou survenues au cours des trois dernières années peuvent également conduire à une déduction de la note sur chaque enjeu.

Les 35 enjeux ESG suivis par MSCI sont les suivants :

Pilier E

- **Changement climatique**

- Émissions de carbone
- Financement de l'impact environnemental
- Empreinte carbone des produits
- Vulnérabilité au changement climatique

- **Capital naturel**

- Stress hydrique
- Approvisionnement en matières premières
- Biodiversité et utilisation des sols

- **Pollution et déchets**

- Émissions et déchets toxiques
- Déchets électroniques
- Matériaux d'emballage et déchets

- **Opportunités environnementales**

- Opportunités dans les technologies propres
- Opportunités dans les énergies renouvelables
- Opportunités dans les bâtiments écologiques

Pilier S

- **Capital humain**

- Gestion du travail
- Santé et sécurité
- Développement du capital humain
- Normes de travail de la chaîne d'approvisionnement

- **Responsabilité produits**

- Sécurité et qualité des produits
- Sécurité des produits chimiques
- Protection financière des consommateurs
- Confidentialité et sécurité des données
- Investissement responsable
- Risque sanitaire et démographique

- **Opposition des parties prenantes**

- Approvisionnement controversé
- Relations avec la communauté

- **Opportunités sociales**

- Accès aux communications
- Accès au financement
- Accès aux soins de santé
- Opportunités en matière de nutrition et de santé

Pilier G

- **Gouvernance d'entreprise**

- Actionnariat et contrôle
- Conseil d'administration
- Rémunération
- Comptabilité

- **Comportement des entreprises**

- Éthique des affaires
- Transparence fiscale

C. MÉTHODOLOGIE GAÏA RATINGS

Le référentiel de notation se décompose en 5 parties :

- **Données économiques**
- **Données gouvernance :**
 - 33 critères regroupés en 6 catégories*
 - Risque de dilution des actionnaires minoritaires
 - Composition des instances de gouvernance
 - Fonctionnement des instances de gouvernance
 - Rémunération des dirigeants et administrateurs
 - Ethique des affaires
 - Politique RSE, enjeux extra financiers et mise en oeuvre de la DPEF
- **Données sociales :**
 - 23 critères regroupés en 5 catégories*
 - Caractéristiques et politique sociale
 - Conditions de travail
 - Développement des compétences
 - Égalité des chances
 - Santé sécurité
- **Données environnementales :**
 - 30 critères regroupés en 3 catégories*
 - Politique environnementale et système de management environnemental
 - Énergie et gaz à effet de serre
 - Eau, air, sol et déchets
- **Données parties prenantes externes :**
 - 14 critères regroupés en 2 catégories*
 - Relation avec les fournisseurs
 - Relation avec les clients et la société civile et responsabilité des produits

Les critères sont segmentés en 3 méta secteurs :

- Industrie
- Distribution
- Service

Les critères s'activent selon le méta secteur auquel appartient l'émetteur et sont évalués selon 3 éléments :

- Transparence
- Performance
- Tendances

La Note Générale (/100) obtenue par un émetteur est la moyenne pondérée des notes E, S G et PP.

D. MÉTHODOLOGIE INTERNE

L'analyse ESG repose sur un modèle propriétaire partagé par les équipes en charge de la gestion financière sous la forme d'une grille ESG interne. À partir des différentes données fournies par nos partenaires ESG (agences d'analyse extra financière, prestataires externes...), des rapports annuels et des rapports sur la responsabilité sociétale (RSE) de chaque entreprise et des échanges directs avec celles ci, les analystes responsables du suivi de chaque valeur établissent une note ESG interne fondée sur une approche à la fois quantitative (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du conseil...) et qualitative (politique environnementale, stratégie en matière d'emploi, compétence des administrateurs).

Elle prend en compte les principales incidences négatives des entreprises en matière de durabilité ou Principal Adverse Impacts (émissions carbone, consommation d'énergie, consommation d'eau, production de déchets) et les risques susceptibles d'affecter leur propre durabilité ou Sustainability Risks (risques réglementaires et physiques, risque de réputation grâce, entre autres facteurs, au suivi des controverses).

Chaque pilier E, S et G est noté de 1 à 5 (5 étant la meilleure note) à partir d'au minimum dix indicateurs clés pertinents par dimension. La note ESG globale de la société synthétise les scores de chaque pilier selon la pondération suivante : 30% pour l'Environnement et le Social et 40% pour la Gouvernance.

NOTICE MÉTHODOLOGIQUE - LAZARD FRÈRES GESTION

LAZARD
FRÈRES GESTION